



Association

**CRIIRAD**

Laboratoire

CRIIRAD : Commission de Recherche et  
d'Information Indépendantes sur la radioactivité  
29 cours Manuel de Falla / 26000 Valence / FRANCE  
☎ 33 (0)4 75 41 82 50 / <http://www.criirad.org>

Valence, le 13 juillet 2015

CONSEIL DE L'UE  
Secrétariat général  
Rue de la Loi 175  
B-1048 Bruxelles  
BELGIQUE

**Objet :** [Proposition de règlement européen COM\(2013\)0943](#)  
**Demande d'information**

**Madame, Monsieur,**

Notre association travaille depuis plusieurs mois sur la proposition de règlement du Conseil fixant les **niveaux maximaux admissibles de contamination** radioactive dans les denrées alimentaires et les aliments pour bétail après un accident nucléaire. Le **9 juillet** dernier, le **Parlement** européen a adopté, en séance plénière, un certain nombre d'amendements au projet élaboré par la Commission. Dès lors, le Conseil de l'Union Européenne peut légalement statuer sur la proposition de règlement.

Ayant relevé des anomalies, nombreuses et graves, dans le travail d'expertise qui sert de justification aux limites de contamination, des anomalies qui conduisent à des niveaux de risques inadmissibles pour les consommateurs européens, nous souhaitant transmettre le résultat de nos analyses aux entités et responsables en charge des travaux préparatoires et de la décision finale.

Pourriez-vous nous transmettre, dans les meilleurs délais, les informations suivantes :

**1/ sur l'agenda : la proposition de règlement a-t-elle été mise à l'ordre du jour d'une des réunions du Conseil programmées d'ici la fin de l'année 2015 ?** Nous avons consulté le calendrier des réunions à l'adresse <http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/calendar/> sans en trouver mention.

**2/ sur le Conseil de l'UE :** pouvez-vous nous indiquer à laquelle des 10 formations du Conseil a été attribué le dossier ? La protection de la santé des consommateurs européens étant en jeu, il serait logique que la prise de décision relève de la formation "*Emploi, politique sociale, santé et consommateurs*" mais le règlement étant pris sur la base du traité Euratom, le dossier pourrait être confié à la formation "*Transports, télécommunications et énergie*". Pouvez-vous nous communiquer les coordonnées du secrétariat de la formation concernée ?

**3/ sur le groupe de travail :** pourriez-vous nous communiquer les coordonnées du groupe en charge des travaux préparatoires aux débats et à la prise de décision ? Nous souhaitons connaître l'identité du groupe (*«Santé publique», «Protection et information des consommateurs», «Qualité des aliments», « Énergie», «Questions atomiques»...* ?) ainsi que les adresses, postale et électronique, permettant de le joindre.

**4/ sur l'état d'avancement de la procédure :** le groupe de travail concerné a-t-il commencé à travailler sur le projet de règlement ? Le résultat de ses travaux a-t-il été transféré au Coreper ? Celui-ci a-t-il commencé son examen du dossier ? Est-il parvenu à un accord ? Etc. Nous souhaiterions obtenir copie de tous les documents communicables nous permettant de suivre l'avancement des travaux (dates des réunions, ordres du jour, comptes rendus...)

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande et espérant une réponse rapide, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,

Pour la CRIIRAD, Corinne CASTANIER  
Responsable Réglementation / Radioprotection

corinne.castanier@criirad.org